Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROJET D'AGGLOMÉRATION LAUSANNE-MORGES

Une vaste consultation est lancée auprès des communes et de la population

Communes et habitants de la région de Lausanne et de Morges pourront s'exprimer sur le projet d'agglomération Lausanne-Morges. Ce projet, qui doit améliorer le cadre de vie urbain, prévoit d'harmoniser l'organisation des transports et la localisation des nouveaux habitants. Les citoyens pourront également se prononcer sur la structure qui sera chargée de le mettre en oeuvre. A l'issue de la consultation, le projet sera transmis à la Confédération en vue d'obtenir un financement fédéral.

Le Comité de pilotage - réunissant l'Association Lausanne Région, l'Association des communes de la région morgienne (ACRM), les villes de Lausanne et de Morges, le Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL) et le Canton - lance une vaste consultation sur le projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) du 28 octobre au 23 décembre 2005. Après une première information aux communes au printemps dernier, la consultation s'ouvre désormais à tous les partenaires (communes, régions voisines, population). Ces derniers pourront s'exprimer sur ce projet comprenant deux volets : l'harmonisation entre urbanisme et mobilité et la création d'une entité responsable de sa mise en oeuvre. Ces objectifs, par ailleurs conformes à la philosophie du nouveau plan directeur cantonal actuellement en consultation, répondent aux exigences fédérales pour bénéficier des aides au trafic d'agglomération de la Confédération.

Pour que l'organisation des transports et l'accueil des habitants soient cohérents et efficaces, il est nécessaire de coordonner les divers projets dans ces domaines sur un territoire dépassant les frontières communales. C'est la vocation du projet d'agglomération Lausanne-Morges. Celui-ci préconise de concentrer les investissements, notamment pour les transports, là où ils seront les plus efficaces : dans les sites bien dotés en équipements, qui accueilleront les emplois et les nouveaux habitants. Cette approche permettra d'éviter l'éparpillement des bâtiments

sur de grands territoires, de valoriser les potentiels de construction, d'accroître l'efficacité des infrastructures de transports, d'encourager la mobilité douce (marche à pied, vélo), d'augmenter la qualité des espaces publics et d'élargir l'offre en logements diversifiés. Elle favorisera également la réduction des nuisances (pollution, embouteillages) et une meilleure rentabilité des investissements publics.

L'agglomération doit être représentée par une entité responsable vis-à-vis de la Confédération. En tant qu'interlocutrice unique, elle aura pour rôle d'assurer la mise en oeuvre du PALM sur les plans technique, juridique, financier et politique. Une assemblée de délégués des communes travaillera à la constitution de cette future structure fédératrice des différents partenaires.

Ce projet entre dans le cadre de la politique des transports de la Confédération. Celle-ci entend encourager et susciter de telles initiatives en accordant, aux agglomérations qui répondent à ses exigences, un financement des projets d'infrastructures de transport.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 octobre 2005

Tous les documents sont sur le site Internet : www.agglo-lausanne-morges.ch Voir le communiqué de presse en annexe

ALM